

## Pétition

Conformément aux articles 71 et 72 de la Loi sur les Communes, le soussigné à l'honneur d'adresser cette pétition au Conseil Municipal de Leytron à l'adresse du Président de la Commune.

Le soussigné

1. déplore l'absence totale d'une information officielle et argumentée à l'intention des propriétaires R2 lors de la mise à l'enquête du règlement RCRS par le Conseil municipal de Leytron, manquement qui l'a empêché de manifester son opposition dans le délai légal,
2. déplore les inégalités induites par le règlement RCRS entre propriétaires de résidences secondaires eux-mêmes en raison des grandes disparités des valeurs cadastrales qui servent d'assiette au calcul de la taxe envisagées,
3. déplore les inégalités induites par le règlement RCRS entre propriétaires domiciliés fiscalement dans la commune et propriétaires domiciliés fiscalement hors commune,
4. déplore les inégalités induites par le règlement RCRS entre propriétaires dont les résidences sont situées au-dessus et en dessous de la cote d'altitude de 1060 m,
5. refuse l'introduction prévue par le règlement RCRS d'un contrôle des mouvements des citoyens contraire aux dispositions constitutionnelles fédérales,
6. refuse l'introduction du règlement RCRS qui instaure une taxe qui ne correspond pas au financement direct d'une prestation servie aux propriétaires de résidences secondaires,
7. requiert que les résidences secondaires acquises selon l'ancien droit, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur du nouvel article constitutionnel (Lex Weber) du 11 mars 2012, donc acquises sans réserve légale d'aucune sorte et selon la garantie de la propriété stipulée dans la Constitution fédérale (art. 26) ne peuvent être grevées, sans justification précise, d'une taxe d'utilisation ou de tout autre prélèvement associés à la planification, la promotion ou au développement du tourisme en général,
8. rappelle les articles 8 al.1 de la Constitution fédérale suisse et 3a. de la Constitution du Canton du Valais qui établissent l'égalité des citoyens devant la loi, ce qui implique que les lois et les règlements ne peuvent pas induire implicitement des inégalités ou des discriminations entre les personnes,
9. regrette que le règlement TR2, en instaurant une taxe hors de proportion, ne tienne pas compte de l'apport économique important et direct à l'économie locale que représente l'existence même des résidences secondaires,
10. requiert enfin que le Conseil Municipal de Leytron retire purement et simplement le règlement instaurant une taxe sur les résidences secondaires.

Lieu et date : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Année de naissance : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Lieu de domicile : .....

Signature : .....

NB : Toutes les rubriques doivent être complétées sans quoi la pétition est nulle. Cette pétition est à adresser à : Monsieur Patrice Martinet, Président de la Commune de Leytron, Maison de Commune, 1912 Leytron